

Date de convocation

20/05/2020

Date d'affichage

20/05/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mil vingt, le 26 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Roland HUTTIER, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolores

Absents excusés : PASCUTTO Jonathan donne pouvoir à CASARA Lydie

Secrétaire de séance : FAVRE Killian

Délibération 08/2020

Objet : Election du Maire

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. Jean-Claude MARTIN : quinze (15) voix

M. Jean-Claude MARTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Conseiller Municipal le plus âgé,



Roland HUTTIER

